

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 V.461 Vœu relatif au relogement des ménages vivant au 38, rue de Lorraine

Le Conseil de Paris,

En réponse au vœu 42 déposé par Danielle Simonnet

Considérant qu'Emmaüs Habitat est propriétaire de trente logements sociaux au sein d'une copropriété situé 38 rue de Lorraine ;

Considérant la vétusté de ces logements ;

Considérant que depuis 2012 une étude est menée par Emmaüs Habitat sur cette parcelle afin d'y voir aboutir un nouveau projet de structure collective tel qu'une résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs ou une pension de famille ;

Considérant qu'Emmaüs Habitat a été confronté à un refus des copropriétaires de procéder à la scission empêchant de mener à bien le projet d'intérêt général ;

Considérant que les ménages occupants ont été suivis et accompagnés dans leurs relogements par le GIP Habitat et Interventions sociales ;

Considérant le relogement de 25 ménages sur les 30 initialement présents dans les lieux ;

Considérant que des propositions de relogements ont été faites depuis 2012 aux 5 ménages encore présents dans les lieux mais ont été refusées ;

Considérant la nouvelle enquête sociale menée en septembre 2019 par Emmaüs Habitat auprès des 5 ménages toujours dans les lieux ;

Considérant les difficultés d'Emmaüs Habitat à reloger les derniers ménages dans le 19^e arrondissement compte tenu de l'absence de parc de logement social du bailleur dans cet arrondissement ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de poursuivre le dialogue établi avec Emmaüs Habitat pour aboutir à des solutions de relogement pour les ménages restants ;

Considérant l'urgence de la situation et la nécessité de reloger les ménages au plus vite dans des logements décents et adaptés ;

Sur proposition de l'exécutif,

Emet le vœu que :

- La Ville de Paris mette en œuvre, en lien avec l'État et Emmaüs Habitat, et dans les meilleurs délais, le relogement des ménages présents au 38, rue de Lorraine